



**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE OYRÉ
SEANCE du LUNDI 24 FÉVRIER 2025**

N°2025-02

L'an deux mille vingt-cinq et le lundi vingt-quatre février à 18 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. WIBAUX Géry, Maire.

Date de la Convocation : 17/02/2025

Date d’Affichage : 17/02/2025

Présents : Mesdames Valérie BRISSAUD, Nathalie FILLATRE, Christelle FROMENTEAU, Jeanine PASCAULT, Messieurs Thierry BAILLOUX, Alain BESNAULT, Loïc CHATILLON, Francis CHEDOZEAU, Alexandre FRESNEAU, Tony GRENET, Yoane MARTINIERE, Géry WIBAUX.

Absents excusés : Florence GUILLEMOTO donne son pouvoir à Nathalie FILLATRE
Noëlla ROBIN donne son pouvoir à Christelle FROMENTEAU
Christelle BEGEAULT donne son pouvoir à Francis CHEDOZEAU

Secrétaire : Thierry BAILLOUX

Nombre de membres afférents au CM : 15

Qui ont pris part à la délibération : 12 + 3 pouvoirs

Objet de la délibération : **Création d'un emploi permanent**

Le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Le Maire expose qu'il est nécessaire de créer un emploi permanent pour assurer les tâches du poste de Secrétaire Générale de mairie. Ainsi, en raison des tâches à effectuer, il propose au Conseil Municipal de créer, à compter du 1^{er} mars 2025, un emploi permanent de Secrétaire Générale de mairie relevant de la catégorie hiérarchique B et du grade de rédacteur à temps complet.

Le poste est pourvu par la voie de l'avancement de grade.

Considérant la nécessité de créer l'emploi de Secrétaire Générale de mairie, à temps complet,
Considérant le tableau des effectifs,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents décide de :

- **CRÉER** un emploi permanent sur le grade de Rédacteur relevant de la catégorie hiérarchique B pour effectuer les missions de Secrétaire Générale de mairie à temps complet.
- **MODIFIER** le tableau des effectifs annexé à la présente délibération.

AR Prefecture

086-218601862-20250224-D2025_02-DE
Reçu le 25/02/2025
Publié le 25/02/2025

- **AUTORISER** le Maire à procéder au recrutement de l'agent qui sera affecté à cet emploi en interne.

La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 012 article 6144 du budget.

Au Registre sont les signatures,
Pour Copie conforme,
En Mairie, le 24 février 2025

Le Maire, Géry WIBAUX



Gery Wibaux

AR Prefecture

086-218601862-20250224-D2025_02-DE
Reçu le 25/02/2025
Publié le 25/02/2025



TABLEAU DES EFFECTIFS au 1^{er} mars 2025
Annexe de la délibération n° 2025-04

Grade	Catégorie	Postes budgétaires	Effectifs pourvu	Temps de travail	Observations
FILIERE ADMINISTRATIVE					
Rédacteur	B	1	1	35/35	Poste ouvert suite à un avancement de grade
FILIERE ADMINISTRATIVE					
Adjoint administratif	C	1	1	17/35	
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	C	0	0	35/35	2 Postes fermés pour l'avancement de grade d'un agent et suite au décès du 2 ^{ème} agent.
Adjoint administratif	C	1	1	30/35	
FILIERE TECHNIQUE					
Agent de maîtrise	C	1	1	35/35	
Agent technique principal de 2 ^{ème} classe	C	1	1	32/35	
Agent technique	C	1	1	22,30/35	
Agent technique	C	1	1	31/35	
FILIERE SOCIALE					
ATSEM	C	1	1	30/35	
TOTAL		8	8		